

Déclaration liminaire Cadres C et B. CAPL mutations Juillet 2015.

Madame la Présidente,

F.O.-DGFIP dénonce la gestion prévisionnelle catastrophique des effectifs ainsi que les calendriers de gestion et leur impact sur les personnels.

Le système de mutation mis en place et dénoncé dès l'origine par **Force Ouvrière** montre déjà ses limites de par son fonctionnement complexe et l'inadaptation des règles d'affectation au nouveau réseau de la DGFIP.

A l'issue des CAP nationales, nous constatons que la rigueur budgétaire frappe durement la DGFIP. Au delà même des suppressions d'emplois récurrentes, les recrutements ne sont pas à la hauteur des enjeux :

Le sous-effectif des personnels en **Cadres C est de 1800 emplois** et de près de **1500 en Cadres B.**

Cette pénurie se répercute sur le département de **Seine Maritime.**

Ainsi, le département est **déficitaire de 31.50 emplois en B et de 33.70 emplois en catégorie C.**

A l'issue de ce projet, des postes et services vont se retrouver dans des situations extrêmement tendues !

Le déficit global est moins important que l'an dernier, mais la différence correspond aux suppressions d'emplois de cette année !

Cette situation engendre des **difficultés quotidiennes** pour les agents de tous grades qui subissent les conséquences de ces choix délibérés : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions.

Ensuite, le calendrier des actes de gestion mis en place par la Direction Générale est en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** condamnent fermement cette année encore, des CAP nationales trop tardives qui pénalisent les collègues en attente de leur affectation. (logement, scolarité des enfants, modes de garde pour les plus petits etc...)

F.O.-DGFIP revendique la diffusion du mouvement définitif au plus tard mi-juin.

Cette situation est également complexe à gérer pour les services de gestion.

Pour **F.O.-DGFIP**, la mise en place du système des RAN pour les deux filières qui oblige à passer par une demande nationale pour un mouvement infra - départemental a clairement « engorgé » les CAPN. Les CAP locales tant attendues par les personnels concernés (voire les postes et services) s'en trouvent retardées et les agents pénalisés !

Pour **F.O.-DGFIP**, le système des Résidences d'Affectation Nationale accroît la difficulté d'obtenir une mutation et augmente les risques d'éloignement.

Cette situation se vérifie d'ailleurs aujourd'hui au travers du projet concernant la RAN de Neufchâtel par exemple.

Ce nouveau système est pervers.

En effet, la Direction Générale raisonne en terme de RAN : une RAN est globalement excédentaire alors que des postes qui la composent peuvent y être en sous effectif...

La mise en place des RAN amène la Direction Générale à trouver comme palliatif à ce système inadapté un nombre croissant d'affectation en ALD sans résidence. Les coupures dans les départements ne laissent guère d'espoir de régularisation rapide de ces situations. Pour **F.O.-DGFIP**, Agent à la Disposition ne doit pas devenir Affectation de Longue Durée.

Pour les élues **F.O.-DGFIP76**, l'augmentation croissante de postes en ALD et détachements est l'aveu implicite que les règles de gestion ne sont pas adaptées aux besoins réels des services et aux situations personnelles des agents.

En conclusion,

F.O.-DGFIP exige à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

F.O.-DGFIP dénonce :

- la politique de l'Administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD,
- Le système de RAN inadapté à notre réseau,

F.O.- DGFIP revendique :

- deux véritables mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur,
- le maintien au département de tous les promus de C en B,
- la possibilité pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Enfin, **F.O.-DGFIP** exige le recrutement immédiat de l'ensemble des listes complémentaires et l'arrêt des suppressions d'emplois et que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent !

Rouen, le 16 juillet 2015